

### *Le budget*

ment inconditionnel que les provinces utilisent selon leurs propres priorités.

Il y a cependant un détail que l'opposition et les provinces oublient commodément, c'est que le gouvernement fédéral fournit également un soutien additionnel qui s'ajoute au FPE, un soutien de 11 milliards assuré au moyen des transferts d'impôt. Les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces dans le cadre du FPE s'élevaient donc à environ 21 milliards au total pour 1990-1991. C'est 5,5 p. 100 de plus que l'année dernière. Où est ce coup brutal dont se plaignent les provinces?

L'Ontario, par exemple, recevra 9,3 milliards de dollars en paiements de transfert au titre du FPE et du RAPC en 1990-1991. La riche province d'Ontario, qui r le tout le temps et dépense sans compter, va recevoir 9,3 milliards du gouvernement fédéral. C'est plus que les 9,1 milliards de l'année dernière. Ces paiements vont passer à quelque 9,5 milliards en 1991-1992.

En outre, des paiements de péréquation de près de 8 milliards vont aux provinces pauvres. Elles emploient principalement pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire ces fonds qui ne sont pas touchés par le budget, et qui ont presque doublé depuis 1984. S'il est vrai que nous nous attaquons aux plus nécessiteux, comment expliquer que le financement fédéral des programmes destinés aux Indiens et aux Inuit ait presque doublé depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984?

• (1220)

À la page 81 du budget, dans le deuxième paragraphe, on signale que, en 1984-1985, les dépenses pour les Affaires indiennes et du Nord canadien ont été de 1,4 milliard. Ces dépenses ont atteint 2,3 milliards en 1989-1990. Comment expliquer, par ailleurs, que le total des paiements fédéraux importants pour les services dont les Canadiens ont besoin s'accroît de 5,5 p. 100? Comment expliquer que les dépenses pour les soins de santé, l'enseignement et l'aide sociale aux Indiens ne soient pas comprimées? Il est facile de voir pourquoi les provinces les plus riches, l'Ontario notamment, sont celles qui se plaignent le plus.

Le premier ministre et le ministre des Finances leur demandent de dépenser raisonnablement, pour une fois, et de participer à la prise de quelques-unes des décisions difficiles qui s'imposent pour assainir nos finances. C'est ce sur quoi reposent leurs doléances. Dans un programme important, le Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage avec les provinces la

moitié des coûts des services sociaux—les services essentiels d'assistance sociale et d'autres services analogues. Ces dernières années, l'aide au RAPC accordée à la riche province de l'Ontario a augmenté en moyenne de 14 p. 100 par année.

Le gouvernement fédéral limite ses dépenses au titre des programmes à 3,5 p. 100 depuis maintenant cinq ans. Il est en tête de toutes les provinces, dont les dépenses effrénées ont progressé de 9,6 p. 100 ou plus ces trois ou quatre dernières années. Nous demandons aux provinces de freiner leurs dépenses, et de réduire les pressions inflationnistes et les pressions sur les recettes fiscales. Nous avons ramené à 5 p. 100 la croissance de paiements comme ceux du RAPC pour l'Ontario et pour les autres provinces riches que sont la Colombie-Britannique et l'Alberta. Nous leur demandons donc de freiner leurs dépenses et de limiter leur progression à 5 p. 100 au lieu des 14 p. 100 observés en Ontario ces dernières années.

C'est la raison pour laquelle Queen's Park pousse les hauts cris. Ces trois ou quatre dernières années, l'Ontario n'a pas su gérer ses finances sans un apport massif de fonds fédéraux, à une période où les ressources fédérales s'amenuisent. Elle pensait que le Trésor fédéral était inépuisable. Eh bien, ce n'est pas le cas, et nous lui demandons de mettre un peu d'ordre dans ses dépenses.

Le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Finances ont fait face à la réalité. L'Ontario, en somme, ne sera touchée par ce plafonnement que dans la mesure où elle choisira d'augmenter ses dépenses d'aide sociale à un rythme supérieur à 5 p. 100. En pareil cas, nous estimons qu'elle devrait en assumer les coûts. Dans le cas contraire, le gouvernement fédéral partagera ses dépenses à égalité.

Pour souligner davantage l'absurdité de cette plainte, on doit dire que toutes les autres provinces, soit celles dont la situation financière n'est pas aussi solide que celle de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, continueront d'avoir accès sans restriction à l'aide fédérale afin de faire face à l'augmentation éventuelle des dépenses admissibles au partage dans le cadre du RAPC.

Le gouvernement continuera de verser d'importants paiements de transfert aux provinces. Dans le budget de cette année, la différence, c'est que nous demandons aux provinces qui en ont les moyens d'accepter un plafonnement du taux de croissance des transferts. Les paiements versés directement aux personnes n'ont pas été réduits. En fait, ils ont même augmenté de 7 p. 100, comme je l'ai déjà dit.